

DELIBERATION N° 2025-03-004

## SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

Département de la Corrèze

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2025  
A 15 HEURES**

Nature de l'acte :	Délibération
Domaine d'intervention :	
7	FINANCES LOCALES
7.1	DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
7.1.2	DÉLIBÉRATIONS AFFÉRENTES AUX DOCUMENTS BUDGÉTAIRES
<u>Objet</u> :	Vote du budget primitif de l'exercice 2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à 15 heures*

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du Syndicat à Favars, sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain

Date convocation du Comité Syndical : **17 mars 2025**

Nombre de membres en exercice : **22**

Présents : **18**

Pouvoir : **1**

Votants : **19**

Pour : **19**

Contre : **0**

Excusé ayant donné pouvoir : **1**

Mr DURAND Yann à Mr MOUSSOUR Florent (LE CHASTANG)

Secrétaire de séance : Monsieur BOUYOUX Éric

Présents :

Monsieur VERGNE Jean-Pierre pour la commune de CHANTEIX

Monsieur ESCURE Michel et Monsieur MOREIRA José pour la commune de CORNIL

Monsieur CHASTANET Jacques pour la commune de ST- CLEMENT

Monsieur BREUIL Robert et Madame MAURY Catherine pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur MENOIRE Jean-Marc pour la commune de ST HILAIRE- PEYROUX

Monsieur BOUYOUX Eric et Monsieur SOULARUE Daniel pour la commune de STE FEREOLE

Monsieur MANIERE Christian et Monsieur PRIMAULT Patrice pour la commune de VENARSAL

Monsieur SOULIER Raymond pour la commune de FAVARS

Monsieur VIALLE Marcel et Monsieur CHARBONNEL Daniel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur DUPAS Éric et Monsieur DELAGE Alain pour la commune de ST MEXANT

Monsieur MOUSSOUR Florent pour la commune de LE CHASTANG

Absents :

Monsieur JAUVION Bernard pour la commune de FAVARS

Monsieur DURAND Yann pour la commune de LE CHASTANG

Monsieur CHANAT Christophe pour la commune de ST CLEMENT

Monsieur BARATAUD Julien pour la commune de CHANTEIX

Monsieur le Président expose et présente au Comité Syndical le budget primitif de l'année 2025 dont les données financières s'établissent comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	2 176 800,00	2 176 800,00
Section d'investissement	856 400,00	856 400,00

Et propose au Comité Syndical d'adopter le budget primitif 2025

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'adopter le budget primitif 2025 du Syndicat arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau visé ci-dessus

*Pour copie conforme,  
Le Président,  
Alain DELAGE*

